

Votants : 78

Convocation du Conseil de Communauté :

le 18 février 2014

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 25 février 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 février 2014

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION – PERIMETRE DU SCOT

Titulaires présents :

Chantal BARRE, Pilar BAUDIN, Daniel BAUDOIN, Gilles BILLON, Julie BIRET, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Christian BREMAUD, Amaury BREUILLE, Brigitte COMPETISSA, Annie COUTUREAU, Nicole DAVID, Annick DEFAYE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Alain FORT, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Geneviève GAILLARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Jean-Jacques GUILLET, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Florent JARRIAULT, Bernard JOURDAIN, Anne LABBE, Gerard LABORDERIE, Rabah LAICHOUR, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSSENE, René MATHE, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Franck MICHEL, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Jean-Luc MORISSET, René PACAULT, Alain PARROT, Stéphane PIERRON, Christophe POIRIER, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Michel SIMON, Françoise TALBOT, Jean-Michel TEXIER, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Thierry THUBIN, Huseyin YLDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Gilbert BARANGER à Jean-Luc MORISSET, Alain BAUDIN à Marc THEBAULT, Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Sylvie DEBOEUF à Marie-Christelle BOUCHERY, Gaëlle MANGIN à Denis THOMMEROT, Aurélien MANSART à Annie COUTUREAU, Olivier MARIE à René MATHE, Nicolas MARJAULT à Franck MICHEL, Alain PIVETEAU à Geneviève GAILLARD, Sylvette RIMBAUD à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Julie BIRET, Jean-Louis SIMON à Pilar BAUDIN, Jean-Claude SUREAU à Josiane METAYER, Jacques TAPIN à Michel GENDREAU, Gérard ZABATTA à Christophe POIRIER

Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSSENE, Elisabeth MAILLARD par Gilles BILLON

Titulaires absents :

Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Thierry BUREAU, Patrick DELAUNAY, Catherine GAUFICHON, Jean-Pierre MIGAULT, Daniel VEILLET

Titulaires absents excusés :

Gilbert BARANGER, Alain BAUDIN, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Olivier MARIE, Nicolas MARJAULT, Delphine PAGE, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Jacques TAPIN, Dominique VALLEE, Gérard ZABATTA

Président de séance : Pascal DUFORESTEL

Secrétaire de séance : Julie BIRET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 FEVRIER 2014

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION – PERIMETRE DU SCOT

Monsieur **René MATHE**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Créé par la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (lois SRU), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est obligatoire dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants.

Le SCoT est un document de planification stratégique mettant en cohérence les politiques sectorielles (habitat, déplacements, économie...) à l'échelle territoriale au travers d'un projet d'aménagement et de développement durable.

Il est à noter que l'absence d'un SCoT dans un rayon de 15 km autour des parties agglomérées des aires urbaines de plus de 15000 habitants entraîne l'impossibilité d'ouvrir à l'urbanisation les zones d'urbanisation futures délimitées par les PLU.

L'élaboration du SCoT est conduite par un EPCI ayant compétence en la matière.

La démarche est enclenchée à l'initiative de l'EPCI à partir d'une proposition de périmètre portée à la connaissance de Monsieur le Préfet, celui-ci arrêtant la zone d'application après avis du Conseil Général.

Vu la délibération du 14 janvier 2013 approuvant le projet de SCoT de la Communauté d'Agglomération de Niort,

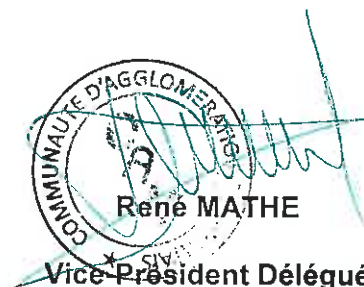
Vu l'arrêté Préfectoral du 29/05/2013 portant création par fusion extension de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Acter, dans un souci d'opérationnalité, le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Niortais comme périmètre devenu désormais pertinent pour l'élaboration d'un SCOT et le proposer à Monsieur le Préfet.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0



René MATHE
Vice-Président Délégué